



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2007
Français
Original : anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)

I. Introduction

1. Au paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les trois mois, de l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le présent rapport est le onzième présenté en application de cette résolution.

2. Le présent document fait le point sur les activités menées par l'ONU en Iraq depuis le rapport précédent (S/2006/945) du 5 décembre 2006. Il récapitule les principaux faits politiques survenus pendant la période considérée, en particulier les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour promouvoir la réconciliation nationale et améliorer la sécurité, ainsi que les faits nouveaux intéressant l'Iraq qui sont intervenus aux niveaux régional et international. Il donne également des informations à jour sur les activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Qazi, et de la Mission et rend compte des conditions de sécurité et des questions opérationnelles et de sécurité.

II. L'actualité iraquienne

A. Vie politique

3. Pendant la période considérée, un climat de grande violence en Iraq a continué de reléguer au second plan les efforts politiques et de reconstruction du Gouvernement iraquien et de la communauté internationale. Il a également nui à la situation humanitaire et des droits de l'homme. Cette détérioration a fragilisé encore plus le tissu politique et social du pays, et le nombre de personnes déplacées et de réfugiés a atteint un niveau sans précédent.

4. La détérioration des conditions de sécurité, en particulier à Bagdad et dans le sud et dans l'ouest du pays, continue de compromettre la capacité du Gouvernement iraquien d'assurer les services essentiels, de créer des emplois et de reconstruire l'infrastructure socioéconomique. En particulier, les couvre-feux et l'insécurité générale rendent l'accès aux services de santé encore très difficile et les soins ne sont pas toujours assurés car le matériel médical et les médicaments font



cruellement défaut. Selon le Ministère iraquien de l'éducation, la fréquentation scolaire s'est effondrée, passant à environ 50 % des jeunes en âge d'aller à l'école en 2006. La situation s'aggravant, de nombreux Iraquiens demandent à des milices ou à des groupes locaux de les protéger ou de leur fournir des services essentiels. Le Gouvernement iraquien s'est donc employé à combattre ce climat de violence en lançant un nouveau plan de sécurité pour Bagdad, qui porte le nom de code « Opération Fardh al-Qanoon » ou « Opération respect de la légalité ».

5. Le 10 janvier 2007, le Président Bush a présenté dans le détail la nouvelle stratégie des États-Unis pour l'Iraq lors d'une allocution télévisée. Outre les opérations de sécurité, cette stratégie comprend des volets militaire, social et économique pour renforcer les progrès sur le terrain. Elle vise à permettre au Gouvernement iraquien de prendre la responsabilité de la sécurité dans toutes les provinces d'ici au mois de novembre 2007, d'organiser les élections provinciales à la fin de 2007 au plus tard, d'assurer la répartition équitable de fonds irakiens d'un montant de 10 milliards de dollars destinés à des projets de reconstruction et d'infrastructure pour créer des emplois, de mettre la dernière main à la législation sur le partage équitable des recettes du pétrole, de réviser la loi sur la déBaasification et de définir une procédure impartiale de révision de la Constitution iraquienne. À cette occasion, le Président Bush a affirmé que son pays avait l'intention de faire échec aux activités de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne qui viseraient à faciliter des attentats contre l'armée des États-Unis. Par la suite, des interventions de la Force multinationale en Iraq contre des ressortissants iraniens, notamment des arrestations à Erbil et à Bagdad, ont intensifié les tensions diplomatiques. La République islamique d'Iran a nié les allégations des États-Unis et le Ministre iranien des affaires étrangères a déclaré que les officiels arrêtés se trouvaient en Iraq à l'invitation du Gouvernement iraquien.

6. Les 16 et 17 décembre 2006, le Premier Ministre Al-Maliki a organisé une conférence des partis et entités politiques dans le cadre du plan de réconciliation nationale élaboré par le Gouvernement. Les partis politiques faisant partie du Gouvernement d'unité nationale y étaient largement représentés tandis que ceux qui ont des liens avec le parti Baas, le bloc sadriste, la liste Iraqiya d'Ayad Allawi et le Front iraquien pour le dialogue national conduit par Saleh al-Mutlak n'étaient pas présents officiellement. Cependant, de nombreux membres de chaque groupe ont pris part à la conférence à titre personnel. Celle-ci s'est achevée par une déclaration dans laquelle les participants ont recommandé, entre autres, le démantèlement des milices, un retrait rapide de la Force multinationale et la réintégration des anciens combattants.

7. Le Conseil des représentants n'a pu parvenir au quorum pendant la majeure partie de décembre 2006 et janvier 2007, en partie du fait d'un boycott des 30 membres du bloc sadriste, ce qui a retardé l'adoption d'un grand nombre de lois importantes. Le 21 janvier 2007, le bloc sadriste a repris sa participation au Gouvernement et au Conseil des représentants, suspendue depuis le 30 novembre 2006. Lorsque le Parlement a de nouveau siégé dans sa totalité le 23 janvier 2007, il a adopté la loi portant création de la Haute Commission électorale indépendante, ainsi que la loi sur l'état d'urgence qui était venue à expiration le 31 décembre 2006. Le 8 février 2007, le Conseil des représentants a également approuvé le budget pour 2007. D'une valeur de 41 milliards de dollars, ce budget est le plus important de l'histoire du pays. Le déficit de 7 milliards de dollars qu'il fait apparaître serait financé au moyen du reliquat de l'exercice fiscal 2006.

8. D'autres lois, considérées comme essentielles pour la stratégie de promotion de la réconciliation nationale envisagée dans le Plan de sécurité pour Bagdad, restent en suspens. La loi sur les hydrocarbures, en particulier, qui est primordiale pour l'unité nationale comme pour le développement économique de l'Iraq, est toujours à l'examen. Le projet de loi, avec des dispositions législatives complémentaires, vise à établir des procédures d'investissement et de gestion pour l'industrie pétrolière et marque un progrès vers un accord sur le partage des recettes du pétrole et un contrôle fédéral des contrats pétroliers négociés à l'échelon régional. À l'issue de longues négociations, le projet de loi a été approuvé par le Conseil des ministres le 27 février 2007 et sera soumis au Parlement à la reprise de ses travaux en mars. D'autres textes de loi en attente comprennent ceux sur la déBaasification, les élections provinciales et une éventuelle loi d'amnistie.

9. Le Plan de sécurité pour Bagdad a été officiellement lancé le 13 février 2007 par le général Qanbar, commandant des opérations du Plan, lors d'une allocution télévisée en direct. Le général Qanbar a annoncé que le lancement du Plan s'accompagnerait de la fermeture des frontières avec la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran pendant 72 heures et de l'allongement du couvre-feu à Bagdad. Les personnes qui occupaient illégalement des logements appartenant à des personnes déplacées ont reçu l'ordre de les évacuer dans les 15 jours et de les restituer, avec leur contenu, à leurs propriétaires légitimes. Pour le Premier Ministre M. Al-Maliki, le nouveau plan se distinguait des initiatives antérieures en ce qu'il mettait l'accent sur la prise en main des opérations de sécurité par l'Iraq, appuyé par l'armée américaine, prévoyait de mettre fin aux activités de tous les groupes armés, quelle que soit leur obédience religieuse ou politique, et conjugait des mesures de réconciliation et des mesures économiques.

10. Le lancement du Plan de sécurité pour Bagdad a été suivi par une diminution du nombre de victimes civiles à Bagdad, en particulier du nombre de corps non identifiés trouvés dans la ville, et de la fréquence des attentats à la voiture piégée. Ces attentats ont repris peu après la mise en œuvre du Plan, apparemment pour tenter de le discréditer, faire un grand nombre de victimes parmi les civils et provoquer des mesures de représailles. Selon certains observateurs, la diminution initiale de la violence à Bagdad était imputable à la décision des milices de se faire oublier pendant les opérations de sécurité, ce qui a fait redouter qu'elles ne resurgissent rapidement dès que le Plan aurait été mené à bien. Ce plan a également bénéficié initialement d'un appui politique, puisque les 160 parlementaires présents lors du vote au Parlement le 25 janvier se sont prononcés en sa faveur. Les dirigeants de toutes les factions ont toutefois commencé à exprimer leur scepticisme dans les semaines qui ont suivi le début des opérations de sécurité.

11. Le 6 février 2007, la Haute Commission sur l'application de l'article 140 de la Constitution concernant le statut de Kirkouk a annoncé la publication des ordonnances n^{os} 3 et 4 qui visaient à enclencher le processus de réinstallation des familles arabes qui étaient venues vivre à Kirkouk au cours de la campagne « d'arabisation » menée par Saddam Hussein. Ces ordonnances, qui doivent être approuvées par l'exécutif, prévoient l'indemnisation des personnes réinstallées. L'annonce de la Commission a provoqué des manifestations d'opposants à cette mesure à Kirkouk, qui l'assimilaient à un déplacement forcé. Face à cette situation, les membres de la Commission ont précisé que ne seraient réinstallées et donc indemnisées que les familles qui le souhaitaient. Selon eux, 7 000 familles se seraient inscrites à cette fin. On ne sait pas très bien quel sera le lien entre les cas

dont s'occupe la Haute Commission et ceux dont est saisie la Commission pour le règlement des différends immobiliers, qui est responsable de régler les plaintes déposées par des personnes qui ont perdu des biens à la suite de mesures prises par le régime baasiste de 1968 à avril 2003. La Commission a reçu plus de 50 000 plaintes concernant Kirkouk à ce jour.

12. La question de Kirkouk demeure extrêmement délicate et doit être abordée avec prudence étant donné qu'elle pourrait aggraver une situation déjà complexe en Iraq comme dans la région. De l'avis des spécialistes des Nations Unies, plusieurs questions techniques majeures doivent être résolues avant qu'un référendum puisse être organisé dans de bonnes conditions sur la question de Kirkouk et des territoires contestés, comme prévu à l'article 140 de la Constitution iraquienne. Il faut en particulier préciser les questions qui feront l'objet du scrutin, définir les frontières des territoires visés par le référendum, établir des listes électorales crédibles, arrêter les critères permettant de définir le pourcentage de voix requis pour qu'une question soit approuvée et mener à bien un recensement avant le référendum.

13. Étant donné le climat de méfiance qui règne entre les différentes communautés iraqiennes, des initiatives récentes qui visent à rapprocher les ethnies et les religions ont été accueillies favorablement. Le 7 février 2007, le grand ayatollah Ali al-Sistani a publié une déclaration dans laquelle il dressait la liste des points communs entre les musulmans chiites et sunnites, appelait à l'unité et à la coexistence fondées sur le respect mutuel et affirmait le caractère sacré du sang musulman. Il a dénoncé les fatwas prononcées en son nom à son insu et déclaré que tous les musulmans avaient le devoir de contribuer à la diminution des tensions causées par des différends politiques et de s'employer à renforcer les liens entre les enfants de la nation iraquienne. Le 10 février 2007, des dizaines de chiites et de sunnites se sont rassemblés à l'occasion de la réouverture d'une mosquée sunnite dans le quartier de Sadr City essentiellement habité par des chiites. Un mois plus tôt, le 10 janvier 2007, un haut responsable sadriste a conclu un accord avec le Parti islamique iraquien, sunnite, en vue de constituer des comités conjoints dans des quartiers de Bagdad habités par les deux communautés afin d'assurer en coopération la sécurité et le retour des personnes déplacées. À Bassorah, des comités conjoints sunnites et chiites ont été constitués en février 2007 pour rouvrir et protéger des mosquées sunnites qui avaient été fermées à la suite de l'attentat commis contre le sanctuaire de Samarra en février 2006. D'autres initiatives de cette nature sont essentielles pour contribuer à rétablir la confiance et aider les communautés iraqiennes à surmonter leur méfiance mutuelle.

B. Situation régionale

14. Pendant la période considérée, plusieurs faits et événements se rapportant à l'Iraq se sont produits dans la région. Les participants à une réunion du groupe de contact sur l'Iraq de la Ligue arabe, qui a eu lieu au Caire le 5 décembre 2006, ont exprimé leur solidarité avec l'Iraq et condamné toute forme de violence dans le pays. Le 10 décembre 2006, le Conseiller iraquien pour la sécurité nationale a participé à un sommet régional sur la sécurité à Bahreïn et réaffirmé que la réconciliation nationale était au cœur de la stratégie du Gouvernement iraquien pour établir la sécurité dans le pays. Surtout, le Président Talabani s'est rendu en visite officielle en République arabe syrienne le 14 janvier 2007, devenant ainsi le premier chef d'État iraquien à se rendre dans ce pays depuis près de 30 ans. Le communiqué

commun publié à l'issue de cette visite appelait au renforcement de la coordination politique, de la coopération économique et de la gestion des ressources en eau entre les deux pays.

15. Le nombre croissant de réfugiés et de déplacés irakiens demeure extrêmement préoccupant pour les pays voisins. Conscient d'un malaise croissant dans la région, le Haut-Commissaire aux réfugiés s'est rendu en Arabie saoudite, en Jordanie et en République arabe syrienne en février 2007 pour mettre l'accent sur la situation tragique des réfugiés irakiens qui vivaient dans ces pays. Cette initiative faisait suite à un appel lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés le 8 janvier 2007 dans le but de mobiliser 60 millions de dollars d'aide en faveur des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés irakiens dans la région. Le Haut-Commissaire a salué la générosité dont la Jordanie et la République arabe syrienne faisaient preuve en accueillant des Irakiens en si grand nombre.

16. Pour tenter de promouvoir un dialogue régional plus étroit, le Gouvernement irakien a invité les États voisins à participer à une réunion préparatoire de la réunion des ministres des affaires étrangères des voisins de l'Iraq qui doit avoir lieu à Bagdad à un niveau élevé le 10 mars 2007. Je suis heureux de cette nouvelle initiative diplomatique qui va dans le sens de l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la convergence des efforts accomplis aux niveaux national, régional et international pour venir en aide au peuple et au Gouvernement irakiens.

C. Faits survenus au niveau international

17. Les activités préparatoires pour le Pacte international pour l'Iraq se sont poursuivies et ont abouti à la mise au point des documents nécessaires. À la demande du Premier Ministre Al-Maliki, j'ai décidé d'organiser une réunion à New York le 16 mars 2007 pour informer les États Membres de l'état d'avancement du Pacte et donner au Gouvernement irakien la possibilité de tenir les donateurs potentiels au courant des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements qu'il a souscrits au titre du Pacte. J'espère que la date et le lieu du lancement du Pacte seront arrêtés dès que possible. J'ai également la conviction qu'un progrès politique et une diminution de la violence sont des conditions préalables indispensables au succès de cette initiative.

18. Le 23 février 2007, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a annoncé que le Haut-Commissariat organiserait une conférence internationale à Genève les 17 et 18 avril 2007 pour examiner les besoins humanitaires des réfugiés et des personnes déplacées en Iraq et dans les pays voisins. Cette conférence, qui aura lieu au niveau ministériel, rassemblera les autorités irakiennes et des représentants des pays voisins, des grands pays donateurs, des pays de réinstallation, des organisations gouvernementales régionales et des organisations non gouvernementales (ONG) concernées. Elle sera axée sur une grande diversité de questions et d'objectifs, en particulier sur la nécessité de sensibiliser aux dimensions de la crise et aux besoins des personnes déplacées en matière de protection et de secours. Les participants à la conférence réfléchiront en outre à des moyens d'encourager les membres de la communauté internationale à œuvrer collectivement pour alléger les souffrances des milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans la région.

III. Le point sur les activités de la Mission

A. Activités politiques du Représentant spécial du Secrétaire général

19. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial, Ashraf Jehangir Qazi, est resté régulièrement en contact avec une grande variété d'acteurs irakiens dans les domaines politique, religieux et tribal. Il a rencontré des responsables du Gouvernement irakien et des membres du Conseil des représentants à divers niveaux pour tenter de favoriser un dialogue politique et de débattre de questions législatives, ainsi que d'autres questions prioritaires pour la MANUI. À chaque fois, il a préconisé l'adoption de mesures propres à atténuer le climat de violence en Iraq et ses effets sur les citoyens irakiens. Mon Représentant spécial a également régulièrement rencontré des représentants de la communauté diplomatique à Bagdad et les a mis au fait des contacts qu'il avait eus en Iraq et dans la région.

20. Pour tenter de mieux comprendre le point de vue des pays de la région sur l'Iraq, mon Représentant spécial a entrepris une tournée dans la région et rencontré des responsables des Gouvernements de l'Arabie saoudite, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie. Son objectif général était d'entendre ce que des interlocuteurs clefs avaient à dire et d'encourager les pays en question à adopter une stratégie à la fois plus positive, plus dynamique et plus collective à l'appui des efforts accomplis par le Gouvernement irakien pour réduire la violence et promouvoir le dialogue national. Tous les interlocuteurs de mon Représentant spécial se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration de la situation en Iraq et le risque d'une propagation de l'instabilité aux pays voisins. Quelques-uns ont exprimé des critiques au sujet des mesures prises pour faire face à la situation et l'action de certains acteurs extérieurs qui se trouvaient en Iraq. Tous sont convenus cependant qu'aucun effort ne devait être épargné pour trouver des solutions et travailler à la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il semblait aussi y avoir un vaste soutien en faveur d'un rôle plus actif de l'ONU dans le renforcement du dialogue régional et le rétablissement de la confiance.

21. Le 18 avril 2007, mon Représentant spécial a participé au cinquième Forum mondial États-Unis-islam à Doha, organisé par la Brookings Institution, avec le soutien du Ministère des affaires étrangères de l'État du Qatar. Dans son allocution sur l'Iraq, mon Représentant spécial a souligné que les pays voisins devaient unir leurs efforts pour trouver un terrain d'entente quant à la marche à suivre en Iraq. La diminution de la violence et de meilleures perspectives d'un règlement politique durable en Iraq ouvrant la voie à la réconciliation nationale passent par l'adoption de politiques constructives par tous les États voisins.

B. Appui constitutionnel

22. Le Bureau de l'appui constitutionnel de la MANUI a continué d'aider la Commission de révision de la Constitution du Conseil des représentants à s'acquitter de son mandat, qui est de procéder à un examen approfondi de la Constitution irakienne. Outre qu'il ait facilité un dialogue de fond entre les membres de la Commission de révision de la Constitution et renforcé la capacité de

cette instance d'aller à la rencontre de la société civile pendant le processus d'examen, la MANUI, la Commission et le Conseil des représentants sont convenus d'un programme d'appui précis et notamment des effectifs et du matériel que la Mission fournirait à la Commission. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'appui constitutionnel a également apporté une assistance technique au pouvoir judiciaire iraquien concernant des questions se rapportant au fédéralisme, au partage de la richesse et des ressources, à l'architecture du système judiciaire et aux droits de l'homme.

23. En décembre 2006, la Commission de révision de la Constitution a commencé à siéger en séance plénière chaque semaine pour débattre de questions prioritaires dans le texte de la Constitution sur la base de documents de travail établis par la Mission. Du 21 au 23 janvier 2007, un dialogue multipartite organisé sous les auspices du Bureau de l'appui constitutionnel a eu lieu au Caire sur la question de l'architecture du pouvoir judiciaire iraquien. Ce dialogue s'intitulait « Élaborer un nouveau système judiciaire fédéral pour l'Iraq ». Y ont participé des représentants de la Commission de révision de la Constitution, du Conseil des représentants, du Conseil judiciaire supérieur, du Cabinet du Premier Ministre, ainsi que des spécialistes internationaux, des universitaires et des juges irakiens et des membres de la société civile irakienne. Les participants ont fait porter leurs efforts sur les amendements à la Constitution et la mise en œuvre des lois nécessaires pour créer un système judiciaire fédéral opérationnel. Les débats ont notamment porté sur les moyens de renforcer et mieux définir le Conseil judiciaire supérieur, la Cour suprême fédérale et la Cour de cassation fédérale, d'accroître l'indépendance du pouvoir judiciaire, de préciser la structure du système judiciaire dans les régions et de statuer sur les différends constitutionnels.

24. En février 2007, le Bureau de l'appui constitutionnel a emmené des membres de la Commission en voyage d'étude dans trois juridictions fédérales, l'Espagne, l'Allemagne et la Malaisie, pour qu'ils tirent les leçons de l'expérience fédérale de ces pays et dialoguent avec des parlementaires, des responsables du gouvernement et des juges. Avec son aide, deux dialogues interpartis sur le fédéralisme et les flux financiers ont été organisés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du 25 au 28 février à Doubaï, pour permettre aux membres de la Commission de débattre entre eux des difficultés qui se posaient et des amendements à la Constitution éventuellement nécessaires à la mise en place d'un système fédéral viable. Des spécialistes internationaux de renom dans ces domaines, notamment des représentants de la Banque mondiale, ont dialogué avec la délégation irakienne qui comprenait des membres de la Commission, du Conseil des représentants et du Gouvernement fédéral. Les questions abordées ont été plus précisément les suivantes : collaboration, coordination et autonomie dans l'exercice des pouvoirs fédéraux et régionaux; modalités de la collaboration et de la coopération intergouvernementales; dispositions constitutionnelles relatives aux flux financiers et pratique actuelle en Iraq; gestion des ressources pétrolières et des recettes du pétrole et fiscalité; critères de péréquation financière; rôle du Gouvernement fédéral dans les affaires étrangères et interventions fédérales dans les régions; modalités du passage de gouvernorats à des régions et répartition des pouvoirs entre le Gouvernement fédéral et les régions.

25. À l'issue de chacun des débats susmentionnés, le Bureau de l'appui constitutionnel a réuni les participants irakiens pour réfléchir avec eux aux questions présentées et à la manière dont elles s'appliquaient à la Constitution

iraquienne. Les membres de la Commission, qui représentent tous les grands blocs politiques irakiens, ont ainsi pu discuter en profondeur de questions précises qui pourraient appeler des amendements à la Constitution.

C. Activités d'assistance électorale

26. La loi portant création de la Haute Commission électorale indépendante a été adoptée par le Conseil des représentants le 23 janvier 2007. Elle n'a pas encore été approuvée par le Conseil de la présidence. Elle prévoit que les membres de la nouvelle Commission sont sélectionnés dans les 60 jours suivant la ratification de la loi par le Conseil de la présidence. La MANUI jouera un rôle consultatif dans le processus de sélection et espère que la nouvelle Commission pourra entrer en fonctions d'ici à avril 2007. En attendant, la Commission électorale indépendante de l'Iraq continuera d'assurer l'intérim.

27. La Mission continue de travailler avec la Commission électorale indépendante de l'Iraq et a entrepris une évaluation globale des capacités dont l'institution doit être dotée en étroite consultation avec des homologues irakiens. Cette évaluation servira de cadre au travail de planification et à l'action du Bureau d'assistance électorale de la MANUI pendant la première partie de l'année. Il s'agira notamment d'installer la nouvelle Commission et de continuer à mettre en place l'infrastructure électorale et la capacité technique de l'administration.

28. Bien des problèmes importants restent à régler pour préparer toutes élections à venir en Iraq. D'abord et surtout, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de commission électorale pleinement habilitée. En outre, le cadre juridique de base des activités électorales n'est pas encore en place et doit comprendre des lois autorisant des référendums sur les territoires contestés, y compris Kirkouk, les élections dans les gouvernorats ainsi qu'un référendum sur les amendements à la Constitution. De plus, l'établissement des listes électorales et la délimitation des circonscriptions n'ont pas avancé, et le budget électoral a été sensiblement réduit, au point qu'il faudra des fonds supplémentaires pour mener d'éventuelles activités électorales. À supposer que tous ces problèmes soient réglés, la Commission électorale indépendante de l'Iraq estime qu'il faudra au moins six mois pour préparer et tenir des élections.

29. La MANUI aidera la Commission à résoudre ces problèmes en appuyant l'élaboration de textes de loi, en créant une capacité électorale au niveau des gouvernorats, en donnant des conseils sur les systèmes électoraux et en élaborant des listes électorales fiables. La planification du prochain cycle électoral dépendra du bon déroulement de ces procédures dans des conditions humanitaires et de sécurité de plus en plus précaires.

D. Reconstruction, développement et aide humanitaire

30. La situation humanitaire n'a cessé de se dégrader en Iraq au cours de la période considérée. L'exode est déjà important et le nombre de personnes qui cherchent refuge en dehors du pays augmente régulièrement. Selon le HCR, environ 2 millions d'Irakiens sont réfugiés dans les pays voisins, essentiellement en République arabe syrienne et en Jordanie, ce qui met à rude épreuve les ressources de ces États. En étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies

concernés et le Bureau des droits de l'homme, la MANUI suit de près la situation pour veiller à ce que les besoins soient définis et satisfaits chaque fois que possible au moyen des ressources existantes, tout en déterminant les lacunes à combler. Selon le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des sources gouvernementales, environ 712 000 des 1,9 million de personnes déplacées en Iraq l'ont été au cours des 12 derniers mois en raison du fanatisme religieux et des opérations militaires. Près de 80 % de ces déplacés viennent des gouvernorats du centre et du sud, ce qui indique des mouvements massifs de populations le long de frontières ethniques ou religieuses. Mais d'abord et surtout, la crise que l'Iraq traverse en matière de protection et de respect des droits de l'homme risque de prendre les dimensions d'une véritable urgence humanitaire si l'on ne combat pas le climat de peur, d'impunité et de désordre tout en s'efforçant de répondre aux besoins essentiels.

31. Les conséquences de cette situation sont énormes : un nombre croissant d'enfants ne peuvent aller à l'école, en particulier dans la région de Bagdad; l'exode des cerveaux se poursuit à mesure que les intellectuels et les travailleurs qualifiés quittent le pays; le chômage et l'inflation ne cessent d'augmenter. Le niveau de vie de tous les Iraquiens a baissé en dépit des initiatives en cours pour reconstruire l'infrastructure et rétablir les capacités voulues pour assurer des services essentiels comme l'approvisionnement en électricité et en eau potable, les soins de santé et le réseau d'assainissement. La sécurité alimentaire est fragile, plus d'un tiers de la population étant tributaire d'un système de distribution de rations alimentaires qui se détériore rapidement. Il en résulte, en particulier pour les enfants, un accroissement des taux de malnutrition chronique et aiguë, ainsi que des taux d'abandon et d'absentéisme scolaires. L'accès aux services de santé diminue, l'insécurité compromettant les efforts déployés pour assurer ne serait-ce que les services essentiels.

32. Les activités de sensibilisation entreprises par le Coordonnateur des secours d'urgence ont abouti à une initiative qui prend de l'ampleur. Le Coordonnateur par intérim s'emploie à mobiliser les organismes des Nations Unies, les donateurs et le Gouvernement iraquien pour évaluer la situation et arrêter des moyens d'action possibles. Certains de ces moyens pourraient consister à rassembler des informations et à coordonner l'action avec des homologues dans les pays voisins pour se préparer au scénario « catastrophe », à savoir un exode massif d'Iraquiens.

33. Les organismes des Nations Unies et les ONG concernés, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se sont réunis à Genève le 31 janvier 2007 pour réfléchir à l'aggravation de la situation humanitaire en Iraq. La réunion était coprésidée par le Coordonnateur des secours d'urgence par intérim et le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq. Les participants ont décidé de maintenir l'Iraq au nombre des préoccupations humanitaires des organismes des Nations Unies et de déterminer dans le même temps la portée et l'ampleur des mesures que les Nations Unies devaient prendre pour faire face à la situation. Les consultations avec les donateurs et le Gouvernement iraquien se sont poursuivies en février 2007 et seront suivies d'efforts pour définir le rôle du système des Nations Unies compte tenu des lacunes de l'aide.

34. Alors que la crise humanitaire prend manifestement de l'ampleur, on demande de plus en plus à l'ONU de prendre les choses en mains. La MANUI et l'équipe de

pays des Nations Unies continueront de mettre en œuvre des programmes de reconstruction et de développement partout où elles le peuvent en Iraq, notamment en appuyant le Pacte international pour l'Iraq, tout en poursuivant leur importante action de sensibilisation dans les domaines humanitaire et des droits de l'homme. Régler les questions humanitaires pourrait aussi ouvrir la voie à des initiatives de développement économique et politique.

E. Activités relatives aux droits de l'homme

35. Les civils restent les principales victimes de l'insécurité actuelle, qui se caractérise par des actes terroristes et les agissements de groupes armés, de bandes criminelles, de fanatiques religieux et de milices, ainsi que par les opérations menées par les forces militaires et de sécurité. Chaque jour, des actes de violence déclenchent un cycle de représailles telles qu'attaques au mortier, enlèvements et assassinats. La violence incessante a désorganisé les services essentiels, en particulier l'accès aux groupes les plus vulnérables, et entraîné de nouveaux déplacements de populations civiles. En l'absence de mesures concrètes adoptées par le Gouvernement iraquien pour combattre l'impunité, la violence continue d'avoir des effets désastreux sur les institutions qui promeuvent l'état de droit, en particulier les forces de sécurité et le pouvoir judiciaire.

36. Selon le Ministère iraquien des droits de l'homme, il y avait 30 622 personnes détenues en Iraq à la fin du mois de janvier 2007, dont 13 989 étaient aux mains de la Force multinationale. À la suite d'enquêtes sur des violences qui auraient été commises dans les locaux du Ministère de l'intérieur, le Gouvernement iraquien a ordonné l'arrestation de 52 membres du personnel du site 4. Cette décision n'a pas été exécutée à ce jour. Les inspections des lieux de détention, menées conjointement par la Force multinationale et les autorités irakiennes, ont repris en janvier 2007 après une interruption de sept mois. Pour mettre un terme à la culture d'impunité et renforcer la capacité des institutions de promouvoir l'état de droit, il est indispensable de rendre les forces de maintien de l'ordre comptables de leurs actes. Cela est d'autant plus important que la mise en œuvre du plan de sécurité pour Bagdad devrait entraîner de nouvelles détentions.

37. Les groupes armés continuent de prendre des professionnels pour cibles, par exemple des universitaires, des travailleurs de la santé et des journalistes. Le Comité pour la protection des journalistes a annoncé que 47 personnes travaillant pour les médias avaient été victimes d'assassinats ciblés, de tirs croisés ou d'autres actes de guerre en 2006. On ne dispose pas à l'heure actuelle du chiffre exact des victimes parmi les professionnels de la santé, eux aussi pris pour cibles. Un grand nombre d'entre eux ayant déjà fui l'Iraq, leur départ a aggravé le problème et réduit encore plus les effectifs des services de santé. L'Association iraquienne des assistants d'université a signalé que quelque 300 universitaires et membres du personnel administratif des universités avaient été tués depuis mars 2003. Ainsi, l'Université Mustansiriyah à Bagdad a été la cible de terribles attentats terroristes, les 16 janvier et 25 février, qui ont fait des dizaines de morts parmi les étudiants et le personnel.

38. La communauté palestinienne en Iraq, qui se chiffrait à l'heure actuelle à plus de 15 000 personnes, est régulièrement victime d'actes d'intimidation, d'enlèvements et d'assassinats. Le 23 janvier 2007, des hommes non identifiés, dont certains portaient l'uniforme de la police, ont enlevé 60 Palestiniens qui se

trouvaient chez eux dans trois quartiers de Bagdad. À leur libération, certaines victimes portaient des marques de violences physiques. Les dossiers de la MANUI indiquent que 186 Palestiniens ont été tués entre avril 2004 et la mi-janvier 2007. Environ 700 Palestiniens ont cherché refuge à la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne et dans le camp d'al-Waleed, du côté iraquien de la frontière. Le HCR et les ONG qui sont ses partenaires leur fournissent des vivres, de l'eau, des fournitures et des médicaments tandis que le CICR se charge des tentes et autres secours d'urgence essentiels. Le 8 février 2007, un haut représentant de l'Autorité palestinienne s'est rendu en Iraq, après avoir fait plusieurs tentatives dans ce sens qui avaient toutes échoué. Il souhaitait obtenir du Président Talabani et du Premier Ministre Al-Maliki l'assurance que les Palestiniens vivant en Iraq bénéficieraient d'une protection.

39. Le 26 décembre 2006, la Chambre d'appel du Haut Tribunal iraquien a rejeté à l'unanimité les appels de Saddam Hussein et de ses deux codéfendeurs, Barzan al-Tikriti et Awad al-Bandar, confirmant la sentence de mort qui avait été prononcée à leur encontre. Elle a renvoyé l'affaire du quatrième défendeur, Taha Yassin Ramadan, devant la Chambre pénale du Tribunal pour qu'elle soit rejugée, en lui recommandant de prononcer une peine plus sévère que la peine d'emprisonnement à vie déjà infligée. Dans une déclaration faite le 27 décembre 2006, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Leandro Despouy, a noté avec préoccupation que la chambre n'avait pas remédié aux sérieuses carences du procès. Il a prié instamment le Gouvernement de ne pas faire exécuter des sentences de mort prononcées à l'issue d'une procédure entachée d'irrégularités. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Louise Arbour, a appelé les autorités irakiennes à la modération et de nouveau exprimé des doutes quant au processus d'appel et à la régularité du procès. Saddam Hussein a cependant été exécuté le 30 décembre 2006, et ses deux codéfendeurs le 15 janvier 2007.

40. Le 8 février 2007, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a déposé un mémoire en tant qu'*amicus curiae* auprès du Haut Tribunal iraquien, dans lequel elle avançait des arguments contre l'imposition de la peine capitale dans le cas de Taha Yassin Ramadan. Dans ce mémoire, elle a fait valoir ce qui suit :

« Les organismes de défense des droits de l'homme du système des Nations Unies ont recueilli de nombreuses preuves des violations patentes des droits de l'homme commises en Iraq pendant des décennies. Indéniablement, il faut affronter les horreurs du passé et en traduire les responsables en justice. En même temps, l'expérience et l'histoire dans des situations très différentes dans le monde entier montrent le caractère absolument indispensable de l'intégrité, réelle et perçue, des procédures conduites à cette fin pour permettre une véritable compréhension du passé, la réconciliation nationale et la construction d'une société juste et durable fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme des victimes comme des défenseurs. »

Le 12 février 2007, le Haut Tribunal a annoncé sa décision de condamner M. Ramadan à la peine capitale.

41. Une série de réunions a été organisée à Bagdad en décembre 2006 pour aider le Ministère des droits de l'homme à renforcer son programme, à mieux coopérer avec les ONG et les médias et à accroître sa capacité de persuasion. La MANUI a également aidé le Conseil judiciaire supérieur à guider le Groupe de travail sectoriel sur la primauté du droit composé des membres du Gouvernement iraquien, de

donateurs et de représentants du système des Nations Unies. Le 13 janvier 2007, le Groupe de travail a adopté un plan de réforme du secteur de la justice.

IV. Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq

42. Au 31 janvier 2007, le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), l'un des deux guichets du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, se chiffrait à 1 120 000 000 dollars et le financement par le Fonds de 113 projets d'une valeur de 893 millions de dollars avait été approuvé à la fin janvier 2007. La mise en œuvre des projets continue de progresser de façon remarquable : des contrats d'une valeur totale de 693 millions de dollars (78 % du montant total approuvé) ont été mis en route et une somme de 591 millions de dollars (66 % du montant total approuvé) a été décaissée.

43. À l'invitation du Gouvernement turc, la cinquième réunion du Comité des donateurs aura lieu à Istanbul (Turquie) le 20 mars 2007. À cette occasion, l'ONU et la Banque mondiale présenteront des rapports sur les activités entreprises par l'intermédiaire des deux guichets ainsi qu'une évaluation des résultats obtenus. Le Comité des donateurs examinera en outre diverses questions de stratégie et de politiques liées à l'ampleur des opérations futures du Mécanisme.

V. Questions de sécurité et questions opérationnelles

A. Évaluation de la situation en matière de sécurité

44. La situation en matière de sécurité demeure complexe et imprévisible d'autant plus que la responsabilité dans ce domaine est transférée de la Force multinationale aux Forces irakiennes de sécurité. Or il reste à déterminer l'aptitude de celles-ci à s'acquitter de leurs fonctions. La situation est restée préoccupante pendant la période considérée, le conflit s'aggravant entre les différents partis politiques, factions, groupes de milices et éléments insurgés. C'est à Bagdad, où les hostilités et les actes de violence se sont poursuivis malgré les bons résultats enregistrés dans un premier temps au titre du Plan de sécurité pour Bagdad, que la situation est la plus criante.

45. Cet état de choses continue de limiter sévèrement la présence et l'action de l'ONU en Iraq. Cependant, celle-ci continue d'évaluer le niveau de risque moyen tout en mettant en place de solides mesures de limitation des risques et en veillant à une formation adéquate de ses fonctionnaires. La menace de tirs indirects demeure élevée et l'utilisation de faux uniformes et de fausses cartes d'identité par les groupes d'opposition armée suscitent de sérieuses préoccupations. De plus, le fait que ces groupes aient utilisé dernièrement du chlore gazeux dans leurs systèmes d'armement est inquiétant. L'ONU est particulièrement préoccupée par la destruction en vol, il y a peu de temps, de huit hélicoptères en Iraq. Six hélicoptères de la Force multinationale et deux hélicoptères fournis au Département d'État américain par une entreprise de sécurité ont été en effet abattus depuis début janvier. Tous étaient engagés dans le soutien d'opérations de combat, mais la MANUI

continue de réévaluer le degré de risque que pose pour le personnel de l'ONU l'utilisation de ce mode de transport.

46. Les incidents graves se poursuivent au rythme élevé d'environ 160 par jour, avec pour corollaire une augmentation du coût en vies humaines dans la population civile, la Force multinationale et les Forces de sécurité irakiennes. Le conflit continue d'être marqué par des attentats contre la Force multinationale et les actes de violence sectaires commis par les insurgés et les milices qui recourent aux attentats-suicide, aux assassinats, aux enlèvements et à des tirs indirects à l'aveugle, au moyen aussi bien de roquettes que de mortiers. Les incidents dont la Force multinationale est victime sont particulièrement sérieux à Ramadi et Fallouja, se caractérisant par de fréquentes embuscades perpétrées le long des routes et des attentats répétés contre les postes de police et les bases militaires. La présence présumée d'Al-Qaida dans les provinces de Diyala et Al-Anbar a contribué à prolonger et étendre le conflit. La situation à Bagdad retient toute l'attention et on perd parfois de vue que des incidents violents se produisent en fait presque partout en Iraq.

47. Même si la région kurde demeure relativement calme, une série d'incidents suscite des inquiétudes. Suite à l'opération menée contre le bureau iranien d'Erbil par la Force multinationale, une période de tension et de friction a opposé celle-ci aux forces de sécurité locales. En février 2007, Kirkouk a aussi subi une vague d'attentats à la voiture piégée. Dans le nord également, Mossoul et Tal Afar ont été la scène de nombreux attentats à la voiture piégée.

48. La Force multinationale a continué de mener des opérations intensives dans la province de Diyala en procédant à de nombreux bouclages et perquisitions à Balad Ruz et Ba'quba. Elle a arrêté de nombreux suspects et découvert des caches d'armes. Ces opérations n'ont pas fait disparaître l'insurrection des provinces de Diyala et d'Al-Anbar. Les principales artères de Fallouja et Ramadi sont régulièrement le théâtre d'embuscades montées par des groupes d'opposition armée qui recourent de plus en plus à des engins explosifs redoutables et à des tactiques perfectionnées.

49. À Bagdad, les quartiers sunnites et chiites se livrent couramment à des attaques les uns contre les autres à l'aide de dispositifs explosifs improvisés, de mortiers et de roquettes. En une seule journée on peut y compter jusqu'à 15 attentats à la bombe, de puissance variable, suivis, en représailles, d'attaques au mortier contre des quartiers résidentiels. L'attentat qui a fait le plus de victimes, 135 morts et 305 blessés, a été commis le 4 février 2007 contre un marché à l'aide d'un camion chargé d'une tonne d'explosifs. Aux attentats s'ajoutent les nombreux enlèvements, les tirs par des inconnus motorisés et l'abandon de corps mutilés.

50. Les tirs indirects contre la Zone internationale de Bagdad se sont intensifiés, passant en moyenne d'un à deux par semaine en 2006 à plus de quatre début 2007. En plus de la menace accrue que ces tirs représentent, des fusillades ont eu lieu à proximité des postes de contrôle de l'entrée dans la Zone internationale. Le 14 janvier 2007, une voiture transportant environ 4 kg d'explosifs dissimulés dans des cagettes de légumes dans la malle, a été arrêtée à l'un de ces postes de contrôle.

51. Ces problèmes de sécurité, qui mettent en danger l'intégrité de la Zone internationale, et la menace constante d'enlèvement sont révélateurs des risques courus par le personnel de l'ONU à Bagdad. Cela dit, d'importantes mesures de

limitation des risques ont été mises en place à l'intérieur de la Zone internationale pour protéger le personnel de l'ONU dont les déplacements sont notamment limités par un couvre-feu. Une escorte armée doit accompagner quiconque se rend dans un édifice public en dehors de la Zone internationale et la MANUI suit des procédures bien rodées à cet effet. Le personnel recruté sur le plan national et qui est dispersé sur le territoire de l'Iraq est exposé, lui, à un niveau de risque plus élevé, surtout lorsqu'il part au travail ou en revient. Un train de mesures spécialement conçu pour l'Iraq a été adopté pour réduire ces risques.

52. Il est indispensable de réviser et d'adapter fréquemment les mesures de précaution prises en matière de sécurité pour pouvoir affronter de nouvelles menaces. Le raid de style commando mené dernièrement par des activistes contre le centre de coordination mixte provincial de Karbala en donne l'illustration : le 20 janvier 2007, des activistes, qui avaient revêtu des uniformes de l'armée américaine et utilisaient le même type de véhicules que celle-ci, ont investi des postes de sécurité de l'armée et de la police irakiennes à Karbala. Ils sont arrivés à enlever cinq officiers de l'armée américaine qui assistaient à une réunion à la base et les ont ensuite tués.

53. Au moment de la fête chiite de l'Achoura (du 20 au 30 janvier 2007), plusieurs événements violents se sont produits à travers le pays. Le 12 février 2007, alors qu'on observait un quart d'heure de silence pour commémorer le premier anniversaire du bombardement des lieux saints de Samarra, le recueillement a été rompu par un attentat à la voiture piégée dans lequel trois véhicules étaient impliqués et qui était dirigé contre le marché Shorja, faisant 80 morts et plus de 150 blessés. Un affrontement particulièrement grave a mis aux prises un groupe chiite connu sous le nom d'armée du ciel et les forces de sécurité à l'extérieur de Nadjaf. Pendant les combats, un hélicoptère d'attaque américain a été abattu et plus de 200 activistes auraient été tués. À cette occasion, de nombreuses armes nouvelles et modernes, dont un camion équipé d'un canon anti-aérien, ont été saisies.

54. Le sud du pays a été victime d'un certain nombre d'incidents violents, harcèlement, embuscades, assassinat de pèlerins revenant du hadj, en particulier à proximité d'Iskandariya. Le 16 décembre 2006, plusieurs chefs de tribu et hauts fonctionnaires provinciaux ont été tués alors qu'ils rentraient de la Conférence de réconciliation nationale tenue à Bagdad et, le 1^{er} février 2007, 60 personnes ont trouvé la mort dans un attentat à la voiture piégée à Hilla. À Bassorah et dans les environs, les milices ont continué de harceler et d'attaquer chaque jour la Force multinationale. Les attaques à la roquette ou au mortier, en particulier contre le palais de Bassorah et l'ancien immeuble des services de l'État, se sont multipliées et sont devenues plus précises, le palais de Bassorah ayant même été atteint par une dizaine de roquettes en une seule journée. La présence de l'ONU au palais de Bassorah est actuellement à l'examen vu la décision récente du Royaume-Uni de consolider sa présence dans le sud.

B. Facilités, logistique et appui

55. Les tirs indirects dans la Zone internationale de Bagdad ont redoublé dernièrement. Mais seule une partie des bâtiments qui abritent temporairement la MANUI est équipée d'un toit de protection, ce qui limite le nombre de fonctionnaires que l'ONU peut déployer dans des conditions de sécurité à Bagdad.

Un entrepreneur a été choisi pour construire ce toit de protection pour la partie de l'enceinte qui en est dépourvue. Les travaux devraient commencer prochainement et s'achever dans les trois à quatre mois qui suivront la signature du contrat. Entre-temps, le personnel est hébergé pour la nuit dans un bâtiment de type caserne, doté d'un toit de protection. S'agissant du futur quartier général intégré de l'ONU à Bagdad, à condition que la Mission trouve l'entrepreneur ou les entrepreneurs compétents, les travaux devraient commencer dans quelques mois sur le site que le Gouvernement iraquien a mis à sa disposition. Une étude technique a été réalisée sur place et les plans d'aménagement, y compris le cahier des charges, sont pratiquement bouclés. La Mission continuera de faire appel aux ressources du LOGCAP et de l'accord 607 en l'absence de fournisseur de services équivalents soit à cause de la situation en matière de sécurité, soit parce qu'il n'en existe pas dans la zone de mission.

56. Le Danemark a mis un avion à la disposition de la MANUI qui a commencé à s'en servir le 28 janvier 2007. Le Japon a continué d'assurer un vol hebdomadaire à la MANUI. Ces arrangements sont limités dans le temps et, s'ils ne sont pas prorogés, la Mission devra explorer d'autres options d'appui aérien (avion) possibles, y compris commerciales, pour la période au-delà du 30 juin 2007. Elle étudie d'ores et déjà la possibilité de recourir au secteur commercial pour se procurer les services d'hélicoptères. Elle doit en effet absolument pouvoir compter sur des hélicoptères pour se déplacer entre l'aéroport international de Bagdad et la Zone internationale et ailleurs en Iraq. De l'aptitude à maintenir à un faible niveau les risques liés à l'utilisation d'hélicoptères de l'ONU dépend toutefois la faisabilité d'une telle option.

57. Je suis profondément reconnaissant aux États Membres qui continuent de fournir un soutien en matière de logistique et de protection à la présence de l'ONU en Iraq. La Mission aura à relever des défis majeurs en 2007 pour mettre au point sa propre capacité opérationnelle afin de devenir progressivement autonome. À ce titre, il lui faudra faire construire des locaux de bureau permanents et des locaux pour l'hébergement du personnel et développer autant que faire se peut des capacités de transport indépendantes. Dans les conditions de sécurité actuelles, cela pose d'énormes difficultés logistiques et financières. Il faudra que les États Membres et le Gouvernement iraquien apportent tout leur soutien pour que la Mission y parvienne. Dans cet ordre d'idées, je rappelle aux États Membres que le fonds d'affectation spéciale créé en 2004 pour soutenir l'« entité distincte » conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité aura épuisé ses ressources d'ici à mars 2007. L'« entité distincte » placée sous le commandement de la Force multinationale a expressément pour mission d'assurer la sécurité de la présence de l'ONU en Iraq. Depuis sa création, elle a reçu plus de 20 millions de dollars de contributions de 16 États Membres.

C. Accords

58. Le statut de l'accord de mission entre l'ONU et le Gouvernement iraquien a été signé le 3 juin 2005 mais n'entrera en vigueur qu'après avoir été formellement ratifié par le Conseil des représentants. L'ONU a été avisée que la question avait été soumise au Conseil, mais l'instrument n'a toujours pas été ratifié. J'exhorte le Gouvernement iraquien à accélérer le processus et à publier aussitôt que possible la note de confirmation officielle nécessaire.

Observations

59. En se propageant, les actes de violence, les attentats terroristes et le conflit sectaire qui affectent une bonne partie de l'Iraq acquièrent leur propre dynamique qui pourrait submerger les fragiles processus et institutions politiques du pays. Le nombre élevé de victimes civiles quotidiennes et l'accroissement du nombre de personnes déplacées aggravent le sentiment d'insécurité et le pessimisme des Iraquiens ordinaires. Si le cycle de violence n'est pas maîtrisé, les efforts consentis au cours des dernières années pourraient être remis en cause.

60. Je prends acte des efforts déployés par le Gouvernement iraquien et la Force multinationale pour améliorer la situation en matière de sécurité et encourage toutes les parties intéressées à faire en sorte d'améliorer la sécurité et la sûreté de la capitale du pays dans l'intérêt de tous les Iraquiens. En dépit de quelques bons résultats initiaux, il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité du dernier plan de sécurité pour Bagdad. Il faudra du temps à cette nouvelle mesure pour qu'elle donne des résultats tangibles et, en fin de compte, son succès dépendra de celui d'un éventail de mesures plus large visant à promouvoir le dialogue politique, le développement économique et la reconstruction.

61. Il est de la plus haute importance que les dirigeants irakiens se rassemblent dans un esprit de respect mutuel et de compromis. Atteindre des objectifs politiques par la violence ne fera qu'alimenter la violence. Seuls les Iraquiens eux-mêmes peuvent déterminer leur destin commun et se mettre d'accord sur la structure de l'État iraquien. Les nouvelles institutions devraient être édifiées sur les principes d'une répartition équitable du pouvoir et un juste partage des ressources et de la richesse nationales. Toutes les communautés irakiennes y gagneraient, au niveau de la sécurité, de la paix et de la prospérité.

62. Pour donner à l'ensemble du corps électoral iraquien un intérêt réel dans l'avenir du pays, j'appelle toutes les parties intéressées à soutenir un authentique processus de révision constitutionnelle qui offre la possibilité de se mettre largement d'accord sur les questions fondamentales, notamment sur le fédéralisme et le partage des ressources. J'espère que les dispositions de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, dont le Conseil des représentants est actuellement saisi, contribueront à sauvegarder la prospérité économique future de l'Iraq et faciliteront le processus de réconciliation nationale. Si l'on veut qu'un consensus se dégage sur d'autres questions critiques, il est aussi indispensable que les dirigeants irakiens mettent la dernière main à des éléments clefs de législation encore en attente, dont ceux touchant à la déBaasification, aux élections provinciales et à une éventuelle amnistie.

63. La dégradation de la situation humanitaire et des droits de l'homme est devenue une source de sérieuse préoccupation. Je note avec inquiétude le niveau record des déplacements de population, soit 2 millions de réfugiés dans les pays voisins et près de 1,9 million de personnes déplacées en Iraq même. Certains de ces réfugiés vivaient dans les pays voisins avant mars 2003, mais un nombre important de personnes a fui au lendemain du bombardement de la mosquée Al Askari à Samarra le 22 février 2006. Jour après jour, les actes de violence et d'intimidation incessants engendrent des déplacements. Il est urgent de mobiliser la coopération internationale pour répondre à cette crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver. Je me félicite de la générosité de plusieurs pays, de la Jordanie et de la République

arabe syrienne en particulier, qui accueillent de grands nombres de réfugiés irakiens. J'encourage la communauté internationale à soutenir les efforts de l'ONU pour aider les personnes dans le besoin. Comme ce sont les civils qui continuent de faire les frais de la violence en Iraq, je suis convaincu que la situation exige aussi la mise en place d'un régime de protection nationale fondé sur le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. Pour sa part, l'ONU continuera de suivre la situation des droits de l'homme en Iraq et de faire rapport sur la question.

64. Du point de vue régional, je suis fermement persuadé de la nécessité de renforcer le dialogue entre l'Iraq et ses voisins. Les acteurs régionaux pourraient jouer un rôle clef en aidant à stabiliser l'Iraq, ce qui serait bénéfique pour leur propre sécurité à long terme. Je me félicite du dialogue en cours entre l'Iraq et ses voisins sous la forme de contacts bilatéraux réguliers et de réunions périodiques des Ministres des affaires étrangères et des Ministres de l'intérieur. Mais vu la complexité de la situation en Iraq et ses incidences régionales plus larges, une réflexion plus créatrice s'impose sur la façon d'améliorer le dialogue entre l'Iraq et tous ses voisins pour promouvoir des mesures concrètes de renforcement de la confiance.

65. En cette époque difficile, les hommes politiques irakiens, les chefs religieux, les responsables tribaux et les membres influents de la société civile ne doivent pas perdre de vue le but premier qui est de préserver l'unité nationale de l'Iraq. Ils doivent travailler à résoudre leurs différends de façon pacifique et à protéger la dignité humaine de tous les Irakiens, de quelque persuasion religieuse ou origine ethnique qu'ils soient. Il ne fait aucun doute qu'il faudra surmonter des obstacles majeurs pour trouver des solutions politiques. Il n'y aura pas de solutions faciles; patience et persévérance seront de mise et il faudra renoncer au carcan artificiellement rigide des délais. En fin de compte, le peuple irakien et ses dirigeants ont le choix entre chercher un règlement politique négocié ou se laisser emporter dans le gouffre sans fond des conflits sectaires. Je crois qu'il n'est pas trop tard pour renverser le cours des choses et prévenir une nouvelle escalade.

66. L'ONU se doit, au titre de son mandat en vertu de la résolution 1546 (2004), de jouer un rôle dans l'aide au développement politique et économique de l'Iraq. Conformément au paragraphe 7 a) de la résolution, elle continuera à faciliter le dialogue politique et à offrir ses bons offices à toutes les parties intéressées. Elle s'engage aussi à fournir une assistance technique aux processus électoraux et à la mise en place de nouvelles institutions démocratiques et fédérales. Conformément au paragraphe 7 b) de la résolution, elle fera tout son possible pour soutenir les activités en faveur des droits de l'homme et de la primauté du droit ainsi que celles d'assistance humanitaire, de reconstruction et de développement économique. Aux niveaux régional et international, la Mission continuera de soutenir le Pacte international pour l'Iraq.

67. Je tiens à redire toute ma gratitude aux États Membres qui ont soutenu les activités de l'ONU en Iraq, en particulier en fournissant des conseillers militaires et des forces de sécurité. L'ONU continuera de compter sur ce soutien, surtout pour ce qui est du fonds d'affectation spéciale de l'entité distincte, créé pour financer une force au niveau intermédiaire chargée de protéger la présence de l'ONU en Iraq. Il est vital que le fonds soit alimenté par de nouvelles contributions financières pour que cette force dispose de ressources suffisantes à l'avenir. En outre, je suis reconnaissant aux Gouvernements danois et japonais pour leur appui aérien. Ces

arrangements sont d'une importance critique pour les opérations de l'ONU en Iraq et j'espère qu'ils seront prorogés.

68. J'aimerais aussi faire part de mes remerciements sincères à mon Représentant spécial en Iraq, M. Ashraf Jehangir Qazi, pour ses efforts inlassables. Son engagement de tous les instants et la direction qu'il a imprimée au cours des dernières années sont vraiment admirables. Mes remerciements s'adressent aussi tout spécialement à l'ensemble du personnel qui a travaillé dans des conditions très difficiles et éprouvantes pour permettre à l'ONU de s'acquitter de son mandat en Iraq.
